

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**Séance du 28/05/2018**

L'an 2018 et le Lundi 28 mai 2018 à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur BLOT Jean-Marc, Maire.

Présents : M. BLOT Jean-Marc, Maire, M. BRETON Jacky, M. CHAMBRIER-GILLOT David, M. CHERON André, Mme DENIAU Claudine, Mme DERRE Christelle, Mme GARREAU Aline, Mme GAUTIER Cindy, M. GOUHIER Didier, M. GUERANT André, M. MABILLE Jean, M. PERRICHOT Alain, Mme PROU Claudette, Mme RENARD Josiane, M. RENAUDIN Jean-Yves, Mme ROUGET Anne-Marie, Mme TEISSIER Monique, M. VADE Prosper,

Procurations : Mme ROGER Anaïs à M. GUERANT André, Mme LEGAY Nicole à Mme TEISSIER Monique, Mme VALIENNE Clarisse à Mme DERRE Christelle, M. FLAMENT Dominique à M. CHERON André, M. HERPIN Jean-Luc à M. VADE Prosper

Secrétaire de séance : M. MABILLE Jean

Nombre de membres en exercice : 23

**ORDRE DU JOUR :**

**Finances :**

- Tarifs festival Rock à Vib 2018
- Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT)

**Personnel :**

- Créations de postes – Avancements de grades

**Travaux :**

- Choix du concessionnaire pour l'aménagement d'un lotissement et de logements séniors
- Réhabilitation de la piscine municipale - Avenant
- Travaux en cours

**Divers :**

- Classement de la voirie de la ZA du Bray dans le domaine public communal
- Création d'un tarif piscine pour la perte de la clé du casier des vestiaires
- Subvention association « Petit pousse »
- Agenda Quai des Arts
- Remerciements
- Questions diverses

Les membres de l'assemblée observent une minute de silence en hommage à Gustave Davoust, Maire de la commune de 1983 à 1989, et conseiller municipal de 1989 à 1995. Il rappelle que c'est sous son mandat qu'ont été lancés les travaux de construction de la salle polyvalente D. du Maurier, et du gymnase J. Owens.

**FINANCES**

- Tarifs festival Rock à Vib' 2018 réf : 2018-042

Les trois groupes suivants seront à l'affiche de l'édition 2018 du festival : les manceaux «Ton zinc» ouvriront la soirée, suivi de « The Shoepolishers» (groupe originaire de la région de Belfort), puis «Les Wampas ». M. le Maire propose de conserver l'entrée gratuite, et le partenariat avec Ecocup pour les gobelets consignés. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de maintenir l'entrée gratuite du festival et le partenariat avec Ecocup pour l'utilisation de gobelets consignés,  
- Approuve les tarifs suivants pour la buvette 2018 :

* Consigne gobelet Ecocup (prix unitaire) :	1 €
* Ticket pour la buvette (prix unitaire) :	1 €
* Sandwiches :	3 tickets
* Barquette de frites seule :	2 tickets
* Barquette de frites + 1 merguez ou 1 saucisse :	3 tickets

* Barquette de frites + 2 merguez ou 2 saucisses :	4 tickets
* Boissons :	2 tickets
* Eau minérale et café :	1 ticket

• **Rapport de la Commission Local d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille** réf : 2018-043

Vu les statuts de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille,

Par courrier en date du 10 avril 2018, la communauté de communes a notifié à ses communes membres le rapport adopté par la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) lors de sa réunion du 23 janvier 2018.

Monsieur le Maire donne lecture du rapport de la CLECT présentant le montant des charges transférées des communes vers la communauté de communes, suite au transfert de la compétence « Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire ».

*Il précise que les zones d'activités concernées par ce transfert se situent à Saint-Calais (zone de la Pocherie) et à Bessé-Sur-Braye (zone des Chapelles ; et de La Borde). La communauté de communes assure désormais les charges de gestion de ces zones, les recettes des communes (attributions de compensation) étant défalquées en conséquence, et en tenant compte des emprunts en cours souscrits par les communes avant transfert.*

Selon la règle de majorité qualifiée (la moitié des communes représentant les deux tiers de la population ou l'inverse), il appartient aux conseils municipaux de se prononcer sur le rapport de la CLECT puis au conseil communautaire, à partir du rapport de la CLECT, de définir les attributions de compensation qui correspondent au coût des charges transférées. Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées,
- De notifier cette décision à Monsieur le Président de la communauté de communes des Vallées de la Braye et de l'Anille

## PERSONNEL

• **Création de postes - Avancements de grades** réf : 2018-044

M. le Maire informe le conseil municipal que deux agents du service technique et entretien remplissent les conditions d'ancienneté pour bénéficier d'un avancement de grade. Il propose au conseil municipal de créer les postes correspondants pour procéder à leur avancement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (1 abstention, 22 voix pour) :

- Décide de créer à compter du 1er juin 2018 deux postes d'adjoints techniques principaux de 1ère classe à temps complet,
- Décide de supprimer deux postes d'adjoints techniques principaux de 2ème classe à temps complet à compter de la nomination des agents,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires.

## TRAVAUX

• **Choix du concessionnaire pour l'aménagement d'un lotissement et de logements séniors** réf : 2018-045

Monsieur le Maire rappelle que par délibération n°2018-008 du 05 février dernier, le conseil municipal a autorisé le lancement de la consultation pour l'aménagement de logements séniors (2 îlots de 8 logements) et de lots constructibles suivant une procédure de concession d'aménagement.

*Il résume la proposition qui a été présentée par Sarthe Habitat. Les travaux débuteraient par la 1ère tranche de la voirie provisoire en mars 2020, puis se poursuivraient par la construction de 8 premiers logements locatifs en juin 2020, pour une livraison en juillet ou septembre 2020.*

*Quant à la salle communale, il serait souhaitable que le bâtiment fini soit livré pour le dernier trimestre 2021.*

*Mme Derré considère que le nombre d'habitations séniors actuellement envisagé ne justifie pas la construction d'une salle commune pour créer une dynamique et animer les logements. M. Chambrier-Gillot souhaiterait avoir l'assurance que les logements locatifs seront attribués à des personnes âgées, et que les lots à vendre seront achetées par des personnes âgées.*

*Mme Prou souligne quant à elle l'importance de disposer d'une salle commune, car il s'agit d'un outil pour rompre la solitude des habitants.*

*M. Blot précise qu'une demande de subvention pourrait être déposée pour la construction de la salle commune dans le cadre du prochain contrat territorial de la Région. Cette enveloppe est destinée aux projets qui seront réalisés entre 2019 et 2020.*

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à la majorité (3 abstentions, 20 voix pour) :

- Retient Sarthe Habitat en qualité de concessionnaire pour l'aménagement d'un lotissement et de logements seniors dans le secteur des Epinards,
- Autorise M. Le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à ce projet.

- **Réhabilitation de la piscine municipale – Avenant réf : 2018-046**

M. le Maire informe le conseil municipal de la nécessité de conclure des avenants avec les entreprises en charge des travaux de réhabilitation de la piscine municipale. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Approuve l'avenant n°2 au lot n°7 (électricité - entreprise Bigot) d'un montant de 329.63 € HT (395.56 € TTC) pour l'ajout d'un disjoncteur pour l'armoire de filtration.
- Autorise M. le Maire ou son représentant à signer les documents s'y afférant.

*M. le Maire souligne que les travaux ont été achevés dans les temps, et ce malgré le retard accumulé au démarrage du chantier du fait du désamiantage du site. Il rappelle que le montant total de cet investissement s'élève à 405 552 € TTC.*

- **Travaux en cours :**

- Les travaux d'éclairage public inscrits au budget ont été réalisés (chemin du Safrenier dans la continuité du chemin de Beaunoir, terrain de pétanque et route de Souday).
- La remise des offres pour les travaux d'amélioration de l'hydraulique dans le secteur de la Foulauderie est fixée au 11 juin prochain.
- Trois offres ont été reçues pour l'achat d'une balayeuse de voirie. Leur analyse est en cours.
- Les socles pour l'installation des totems en entrée de ville est en cours de réalisation.

---

## DIVERS

- **Classement de la voirie de la ZA du Bray dans le domaine public communal réf : 2018-047**

M. le Maire indique qu'il convient de classer la rue du Grand Prix 1906 et la rue Anne Frank dans le domaine public communal. Il rappelle que ces longueurs de voirie seront intégrées au tableau unique de classement des voies communales qui intervient dans le calcul de la Dotation Générale de Fonctionnement. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de classer dans le domaine public communal les parcelles cadastrées AL 338, AL 339 et AL 342 qui constituent la rue du Grand Prix 1906 pour une longueur totale de 659 mètres linéaires,
- Décide de classer dans le domaine public communal la rue Anne Frank pour une longueur totale de 129 mètres linéaires,
- Demande la mise à jour du tableau unique de classement de la voirie communale,
- Autorise M. le Maire ou son représentant à procéder aux formalités nécessaires, et à signer tous les actes ou pièces s'y rapportant.

*M. Breton ajoute qu'une convention de mise à disposition de la voirie sera conclue avec la communauté de communes pour lui en confier l'entretien.*

- **Création d'un tarif piscine pour la perte de la clé du casier des vestiaires réf : 2018-048**

Suite aux travaux de réhabilitation des vestiaires de la piscine municipale, Monsieur le Maire suggère de créer un tarif applicable en cas de perte de la clé du casier par son utilisateur. Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- Décide de créer un tarif de 10 € applicable en cas de perte de la clé du casier des vestiaires par les usagers de la piscine municipale,
- Décide de mettre ce tarif en application à compter du 1er juin 2018,

- Précise que ces recettes seront encaissées par la régie de recettes de la piscine municipale.

- **Subvention association "Petit pousse" réf : 2018-049**

Cette délibération annule et remplace la délibération n°2018-040 du 23 avril 2018.

M. le Maire présente le projet de l'association "Petit pousse". Elle aide les enfants malades à réaliser leurs rêves. Le projet est mené par les élèves de l'Ecole Supérieure du Bois de Nantes (un vibraysien en fait partie) : il va mettre à profit les compétences des étudiants pour fabriquer un traineau puis organiser des sorties en montagne pour de jeunes enfants. Pour mener à bien ce projet, un budget de 6 000 € est nécessaire. Des actions sont menées par l'association pour récolter des fonds, dont un concert organisé au Quai des Arts le 21 avril dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité d'accorder une subvention de 200 € à l'association "Petit pousse".

- **Agenda Quai des Arts :**

**Le 04 juin 2018 à 20h30** : Cinéma - Organisé par la commune de Vibraye

Mme Prou invite les élus à visiter l'exposition de pergamano actuellement en cours au Quai des Arts.

- **Remerciements**

Le Groupement de Défense contre les Organismes (GDON) de Vibraye-Champrond remercie le conseil municipal de la subvention qui lui a été accordée.

- **Questions diverses :**

M. Guérant rappelle que la Fête des associations aura lieu le 1<sup>er</sup> juin prochain. Un tournoi de pétanque est organisé (volley en cas de pluie). Il sera suivi de la remise des récompenses.

Les cartes électorales et les livrets de citoyenneté ont été remis aux jeunes nouvellement majeurs.

La peinture réalisée sur le transformateur de la rue des Sablons s'écaille. Des reprises doivent être faites. Le peintre qui a réalisé les travaux va être contacté.

La séance est levée à 22h45.

## **Prochaines réunions :**

### **Conseil Municipal :**

- Lundi 25 juin 2018 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 03 septembre 2018 à 20h30 – Salle du conseil municipal
- Lundi 08 octobre 2018 à 20h30 – Salle du conseil municipal

### **Commission « menus » du restaurant scolaire :**

- Lundi 02/07/2018 à 17h15 – Réfectoire du restaurant scolaire

### **Commission « sport et fêtes » :**

- Jeudi 07/06/2018 à 18h00 : Préparation du festival Rock à Vib' 2018 (distribution des affiches – buvette)

### **Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi):**

- Mardi 29/05/2018 à 19h00 – Salle polyvalente D. du Maurier Vibraye : Réunion publique

### **Manifestations communales :**

- Fête des associations le 1<sup>er</sup> juin 2018 (concours de pétanque ouvert à toutes les associations)
- Festival Rock à Vib' le samedi 07 juillet 2018